

L'Association Croix Marine

L'Association Croix Marine a vocation d'apporter son soutien et d'améliorer la qualité de vie des personnes en souffrance psychique ou psychologique dans le but de favoriser leur insertion sociale et lutter contre leur isolement.

L'Association gère également un ITEPA, un SAMSAH, des Groupes d'Entraide Mutuelle et un service logement pour personnes majeures sur le département de la Dordogne.

Présentation de l'IMLS

L'Intermédiation Locative Spécialisée (IMLS) a pour but de proposer à des personnes en souffrance psychique ou psychologique une sécurisation de leur parcours locatif au sein du parc privé et un accompagnement global visant leur autonomie, en étroite collaboration avec les services de psychiatrie.

L'accompagnement permet de travailler avec les personnes accueillies un projet de logement adapté à leurs besoins et capacités pendant 18 mois.

L'IMLS s'adresse à toute personne stabilisée qui nécessite un accompagnement visant l'accès ou le retour vers un logement autonome.

Ce service est financé par les Services de l'État.

Où nous trouver



INTERMÉDIATION LOCATIVE SPÉCIALISÉE

184 rue Combe des Dames
24000 PÉRIGUEUX

☎ : 07 81 27 94 97 ou 07 81 49 39 71

✉ : imls@croixmarine24.fr

VOS CONTACTS

Président : M^r Jean-Philippe LAVAL

Directrice Générale : M^{me} Laetitia DROUET

Chef de service : M^{me} Aurore MARCILLAC

CESF : M^{me} Laetitia LOCHER

Agent technique : M^r Célestino GOMES PINHEIRO

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Association d'aide à la
Santé Mentale

CROIX MARINE DORDOGNE



**Accompagnement par le logement
pour les personnes en souffrance psychique**

Siège social :

7 rue des Pétunias – 24750 TRÉLISSAC

☎ : 05 53 35 64 20

✉ : association@croixmarine24.fr

@ : www.croixmarine24.fr

Les critères d'admission

Les appartements s'adressent à des adultes :

- ◆ porteurs de troubles psychiatriques, stabilisés,
- ◆ accompagnés par les services de psychiatrie ou ayant un projet de soin cadré à mettre en place,
- ◆ suffisamment autonomes pour accéder à un logement individuel, avec un accompagnement social global,
- ◆ désirant travailler une solution d'hébergement pérenne, avec une adhésion à l'accompagnement,
- ◆ titulaires de ressources.

Comment entrer dans le dispositif ?

L'accès au service se fait sur orientation du SIAO.

Une rencontre entre la chef de service logement, les professionnels du dispositif IMLS et le candidat est ensuite programmée afin de préciser le fonctionnement, le règlement et évaluer le projet d'accueil.

Cette rencontre s'effectue dans les locaux de l'association.

L'accompagnement proposé

L'offre consiste à proposer une sous-location associée à un accompagnement social, à des personnes seules, en couple ou famille, rencontrant des difficultés pour se loger ou se reloger.

L'objectif principal du dispositif est, au terme de 18 mois maximum, le relogement autonome et durable dans le parc privé ou social ou le glissement de bail en fonction des besoins de la personne.

Les professionnels du service sont amenés à réaliser des accompagnements prenant en compte l'ensemble des besoins de la personne (logement, famille, emploi/formation, etc...).

Ils favorisent ainsi les liens avec tous les partenaires nécessaires à la réalisation du projet d'accompagnement.

Différents partenaires peuvent être mobilisés en fonction des situations.

Les modalités d'hébergement

Le service de l'IMLS est doté d'une capacité de 9 logements dans le parc privé sur le secteur de Périgueux, Bergerac et Montpon Ménéstérol.

Les appartements proposés vont du T1 au T3 et l'Association Croix Marine se charge de les meubler.

L'accompagnement de l'IMLS se déroule sur une période maximum de 18 mois.

Les règles de vie

Comme dans tous logements de droit commun, le sous-locataire est seul responsable de son logement.

Un état des lieux d'entrée et de sortie est effectué, une caution de 200€ est demandée.

De plus, il a comme repère les exigences contractuelles inscrites dans :

- ◆ le contrat de sous-location,
- ◆ le règlement intérieur,
- ◆ le projet d'accompagnement personnalisé.

Il est demandé lors de l'entrée, de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.